

**Date de convocation : 09 mai 2018**

- Personnel communal
- Jurés d'assises - année 2019
- Location local professionnel 2 rue Claude Brault
- Préau école : désignation d'un architecte
- Demandes de subventions (Communauté de communes - DETR)
- Assainissement : convention de perception de la redevance
- Étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
- Mise en place de compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable avec télésurveillance
- Informations et questions diverses

L'an deux mille dix-huit, le quinze mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre JULIEN, Maire.

**Présents :** MM. JULIEN - ROUAULT - Mme LHUILIER - MM. POMA - MORCET - DANGER - Mme LOUPIAS - MM. DENIZEAU - CHESNEAU - Mmes DUPUY - BOIS

**Absents excusés ayant donné procuration :** Mme SAINSON (LHUILIER) - M. BENOIT (MORCET) - BRIANDET (DENIZEAU) - Mmes BOISSIER (DUPUY) - AVY (DANGER) - M. BOURSIN (ROUAULT)

**Absentes :** Mmes LATREILLE - BACHELIER

Monsieur DENIZEAU a été nommé secrétaire

---

**PERSONNEL COMMUNAL**

**Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)**

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3-1° et 3-2°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à des nécessités de service sur emploi non permanent dans le cadre de besoins ponctuels liés à un accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des espaces verts et plantations, de la voirie et des espaces publics, et des locaux communaux

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au vu de l'article 3-1° alinéa (limité à 1 an sur une même période de 18 mois).

L'emploi ainsi créé à temps complet (35 H 00) fait référence au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, échelle C1 de rémunération.

Les missions de l'agent recruté sont les suivantes :

- entretien des espaces verts et plantations
- entretien de la voirie, des espaces publics et des bâtiments communaux

L'agent sera rémunéré par référence à l'échelon 1 de l'échelle C1 de rémunération selon les indices en vigueur

Les crédits correspondants nécessaires à la rémunération sont inscrits au budget

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que les pièces se rapportant au dossier

---

**JURÉS D'ASSISES - ANNEE 2019**

- Monsieur Michel GARCIA et Mesdames Adeline OUV RAT et France SOMMIER ont été tirés au sort pour l'établissement de la liste annuelle du jury d'assises

---

**IMMEUBLE COMMUNAL**

**2 rue Claude Brault – Location à usage commercial**

Madame Laure LHUILIER, adjointe au Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier en date du 27 avril 2018 de Monsieur Mohamed AMMY DRISS, domicilié 5 rue des Violettes 41000 Villebarou, sollicitant la location du local commercial appartenant à la commune 2 rue Claude Brault, pour l'installation d'un atelier de production temporaire «Charcuterie - Salaison Halal», sous réserve d'accord convenus entre les deux parties.

Considérant la vacance dudit immeuble,

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- décide de louer le local à usage commercial à l'entreprise SASU Salaison AMMY DRISS, en atelier de production temporaire « Charcuterie - Salaison Halal », moyennant un loyer mensuel de 220 €. Le bail précaire est conclu pour une durée maximale de vingt-trois mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.
- fixe le dépôt de garantie à un mois de loyer et le préavis de départ à un mois.
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit bail à intervenir entre la Commune et l'entreprise SASU Salaison AMMY DRISS, ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

---

**CONSTRUCTION D'UN PRÉAU À L'ÉCOLE MATERNELLE**  
*maîtrise d'œuvre*

Monsieur Alain POMA, Adjoint au Maire, rappelle aux membres présent le projet de construction d'un préau à l'école maternelle, que les crédits nécessaires à la dépense ont été inscrits au budget - année 2018 et qu'une consultation a été lancée auprès de deux cabinets d'architecte :

	Adresse	Proposition (€) Montant HT
BOUR-ESQUISSE	1 rue des Landiers 41350 LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR	1 440,00
CAU ARCHITECTE	8 Avenue Cher Sologne 41130 SELLES-SUR-CHER	7 200,00

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré :

- décide de confier la maîtrise d'œuvre de la construction à l'agence d'architecture BOUR-ESQUISSE 1 rue des Landiers 41350 LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir entre la commune et l'agence d'architecture BOUR-ESQUISSE ainsi que les pièces se rapportant au dossier

---

**SKATE PARK**  
*Demande de subvention au titre du fonds de concours enfance jeunesse  
auprès de la communauté de communes Val de Cher Controis*

Monsieur Alain POMA, adjoint au Maire rappelle aux membres présents que les crédits nécessaires à l'installation d'un skate Park sur le plateau multisports accolé au complexe sportif existant 10 rue de La Tunisie ont été inscrits au budget - année 2018 et précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une attribution d'une subvention « fonds de concours enfance jeunesse » par le biais de la Communauté de Communes Val de Cher Controis. Le montant estimatif des travaux s'élève à 20 630,00 € HT.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- approuve le plan de financement
- sollicite une subvention au titre du fonds de concours enfance jeunesse pour l'aider à réaliser les travaux qui seront financés par fonds propres, emprunt et subventions.
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant au dossier.

---

**CONVENTION RELATIVE À LA FACTURATION ET L'ENCAISSEMENT  
DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
SUR LE TERRITOIRE DE CHÂTILLON-SUR-CHER**

Monsieur Philippe MORCET, Adjoint au Maire rappelle aux membres présents que la collectivité a confié à Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux l'exploitation de son service de distribution publique d'eau potable par un contrat d'affermage d'une durée de 15 années ayant pris effet au 1<sup>er</sup> février 2018

Monsieur MORCET expose que dans ce cadre, Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux a en charge la facturation de l'eau potable des usagers de la commune de Châtillon-sur-Cher et qu'une convention doit être établie entre les deux parties afin d'en fixer les critères.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention à intervenir entre la Commune et la Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces et actes y afférents.

## **ÉTUDE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les points suivants :

La commune de Châtillon-sur-Cher a prévu de lancer une étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, dont les objectifs sont les suivants :

- prévention des ressources en eau potable par la réduction et la maîtrise des pertes en eau dans le réseau de distribution afin de maintenir un bon rendement de réseau
- de programmer les investissements à réaliser sur le réseau et les différents ouvrages en définissant une politique de renouvellement à long terme et en élaborant un programme d'actions sur 3 à 5 ans

Une consultation pour la réalisation de l'étude a été lancée auprès de bureaux d'études spécialisés, conformément aux articles du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour la réalisation de l'étude, avec l'appui de la SARL DUPUET FRANK ASSOCIES, assistant conseil :

- délibération du 28 mars 2017
  - ouverture des plis du 22 février 2018
  - analyse des offres du 23 mars 2018
  - auditions réalisées le 05 avril 2018
- La commission d'appel d'offres a décidé de confier l'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable à la société Artélia Ville et transport, dont le siège social est situé Tours. Le coût de ces travaux s'élève à 39 930,00 euros HT, soit 47 916,00 euros TTC.

---

### **SECTORISATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE MISE EN PLACE DE COMPTEURS SUR LE RÉSEAU AVEC TÉLÉSURVEILLANCE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les points suivants :

- la commune de Châtillon-sur-Cher a prévu l'installation de 8 compteurs débitmètres sur son réseau d'eau potable.

Une consultation pour la réalisation de ces travaux a été lancée auprès d'entreprises spécialisées, conformément aux articles du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, avec l'appui de la SARL DUPUET FRANK ASSOCIES, assistant conseil :

- délibération du 23 décembre 2017
  - ouverture des plis du 5 avril 2018
  - analyse des offres du 24 avril 2018
- La commission d'appel d'offres a décidé de confier la mise en place de compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable à la société VEOLIA, dont le siège social est situé à Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher). Le coût de ces travaux s'élève à 70 391,00 euros HT, soit 84 469,20 euros TTC.

Le montant de la dépense est inscrit au budget eau - année 2018

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents se rapportant au dossier

---

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- 1 – Stationnement d'un cirque près de l'école maternelle
- 2 - Trésoreries Montrichard et Saint Aignan : non à la fermeture
- 3 - Tournée géomètres du cadastre : non à la suppression La séance est levée à 20 H 15
- 4 - Participation citoyenne : 24 référents se sont portés volontaires
- 5 - Développement durable : remise diplômes mercredi 23 mai 2018, école maternelle
- 6 - Conseil municipal : mardi 12 juin 2018
- 7 - Inauguration plateau multisports : samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018

